



## Chez TUI, voyagez avec le sourire !

Afin d'organiser au mieux votre séjour, nous vous invitons à respecter les directives de votre lieu de vacances et de vous mettre en conformité avec les mesures suivantes :



### EGYPTE

#### FORMALITÉS ADMINISTRATIVES\*

- **Carte nationale d'identité** ou **passport valide 6 mois** après la date de retour.
- **Visa obligatoire** valable pour un mois et à entrée unique.

Le visa de tourisme peut être obtenu soit :

- A l'arrivée en Égypte, directement à l'aéroport. (à vérifier obligatoirement auprès du consulat ou de l'office de tourisme). (Sous réserve de changement), le visa s'achète à des comptoirs de banque situés avant la douane et coûte 25 \$ (visa touristique de 30 jours à entrer simple). Paiement **en espèce** en euros ou dollars.

- Au consulat d'Égypte : 17, rue des Dames Augustines, 92200 Neuilly-sur-Seine (adresse postale). Pour s'y rendre : 53, boulevard Bineau, 92200 Neuilly-sur-Seine. Tél. : 01 55 21 43 70. Fermé les jours fériés égyptiens et français. Pendant le ramadan, horaires modifiés.

- En ligne sur le site (demande à déposer au moins sept jours avant le départ).

⚠ Pour les porteurs d'une carte d'identité, le visa est apposé, à l'arrivée, sur un formulaire fourni par les autorités locales. Les voyageurs doivent impérativement se munir avant leur départ de deux photos d'identité qui seront jointes à ce formulaire.

- Il est recommandé de disposer d'un contrat d'assistance ou d'une assurance permettant de couvrir tous les frais médicaux et de rapatriement sanitaire.

- Les **mineurs** voyageant seuls, avec un seul de leurs parents ou avec une personne ne disposant pas de l'autorité parentale doivent être munis d'une autorisation de sortie de territoire.
- Nous vous recommandons de vous munir d'une copie papier recto-verso de vos certificats et formulaires ou de numériser ceux-ci sur votre propre adresse électronique.

#### FORMALITÉS SANITAIRES

##### Vaccination et/ou traitements conseillés :

- Être à jour dans ses vaccinations habituelles (DTP et ROR).
- Anti-moustique recommandé.

#### FORMALITÉS COVID

L'Égypte a supprimé toutes les restrictions de voyage liées à la Covid-19.

Il n'est plus nécessaire de présenter le certificat Covid européen à l'arrivée.

Aucun test de dépistage n'est exigé pour les voyageurs non-vaccinés.